

FICHE DESCRIPTIVE – Trottoirs à Marbais

Réalisée par des bénévoles

RUES / ROUTES

Problème récurrent : les voitures garées sur les trottoirs empêchant le passage parfois même d'un piéton (quid donc des poussettes et fauteuils roulants)

Rue du Petit Mont et rue du Berceau (Chaussée de Namur → école Marbais)

[REMARQUE 1] Au début, le trottoir est côté droit et est praticable. Un peu avant la rue Lorrain commence un trottoir côté gauche. Juste avant le carrefour avec la rue du Camp, celui-ci est tellement étroit (escalier) que seul un piéton peut passer [voir photos Rue_01 et Rue_02]. Il est dangereux de traverser à cet endroit (virage masqué en venant de la Chaussée de Namur) [voir photo Rue_03].



Rue_01



Rue_02



Rue_03

[REMARQUE 2] Entre les rues de Camp et de la Madeleine, le trottoir de droite est totalement occupé par des places de parking [voir photo Rue_04]. Il faut donc pouvoir traverser (endroit dangereux non sécurisé).



Rue_04

[REMARQUE 3] Entre la rue Burette et l'école, le trottoir de droite est encore plusieurs fois totalement occupé par des places de parking [voir photos Rue_05 et Rue_06].



Photo_05



Photo_06

Rue de Priesmont (Tilly → école Marbais)

[REMARQUE 4] Presque à la hauteur du carrefour avec la RN275, il est impossible de passer avec un fauteuil roulant ou avec une poussette large (escalier, haie non taillée, fleurs) [voir photos Rue_07 et Rue_08].



Photo_07



Photo_08

Carrefour RN275 / Rues de Priesmont et du Berceau.

[REMARQUE 5] Connus pour être hyper-dangereux. Ce carrefour devrait être sécurisé, par exemple par la présence d'auxiliaires de police aux heures d'entrée/sortie d'école.

Rue du Berceau (RN275 → école Marbais)

[REMARQUE 6] Entre le carrefour de la RN275 et la rue du Pèlerin, le trottoir de gauche est occupé totalement par une place de parking [voir photo Rue_14].



Photo_14

[REMARQUE 7] Entre la rue du Pèlerin et l'école, l'utilisation du trottoir de gauche relève du parcours du combattant. Ce trottoir est, en partie, quasi impraticable pour une poussette et certainement pour un fauteuil roulant. Deux zones sont réservées aux parkings, et à ces endroits il y a des marches et des boîtiers électriques sur la partie (étroite) destinée au piéton [voir photos Rue_09 à Rue_13].



Photo_09



Photo_13

[REMARQUE 8] A la hauteur de l'école, un banc fait qu'un fauteuil roulant doit impérativement passer par le parking [voir photos Rue_15 et Rue_16].



Photo_15



Photo_16

A la hauteur de l'école.

La présence d'auxiliaires de police aux heures d'entrée/sortie d'école n'est certainement pas un luxe.